



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 101421

Texte de la question

M. Nicolas Bays attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que dans certains quartiers les femmes se trouvent exclues de certains lieux publics ou n'ont pas le droit de pénétrer dans certains établissements recevant du public, tacitement réservés aux hommes, au nom de règles religieuses qui rejettent la mixité. Les dogmes religieux ne sont en aucun cas supérieurs aux lois républicaines et la lutte contre l'islamisme radical passe également par le refus de ce genre de pratiques. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures sont prévues par l'État pour faire respecter la loi républicaine ainsi que le droit des femmes concernées d'aller et venir à leur guise dans l'espace public.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Bays](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101421

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10484

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)